



**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 3511-2025
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 28 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3511-2025 modifiant le Règlement relatif au zonage incitatif 3459-2024 concernant le retrait de la zone multifonctionnelle M311

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif au zonage incitatif afin de retirer la zone multifonctionnelle M311 du territoire assujetti au règlement ainsi que les normes de remplacement prévues pour cette zone.

Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Ce règlement n'a pas requis l'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 février 2026, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 11 février 2026.



Mme Marie-Pierre Gauthier
Greffière